

D.2018.07.11.2.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

2 - TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

2.2 – Accord cadre Prestations de numérisation, impression et imagerie pour l'ensemble des projets - approbation de l'accord cadre à conclure avec REPROCOLOR 31 - Autorisation de signer le marché.

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180713-20180711-2-2D-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Cet accord-cadre porte sur des prestations de reprographie, d'impressions numériques, de numérisation des documents d'études et de réalisation et de prestations d'imagerie.

L'accord cadre est conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter de la date de sa notification. La procédure de consultation choisie est l'appel d'offres ouvert passé en vertu des articles 67, 68 et 78 à 80 du décret n°2016-360 en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Il concerne des prestations de fournitures courantes et services.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 13 avril 2018 aux publications du BOAMP et du JOUE et publié sur le site <http://www.tisseo.fr>.

La date limite de remise des offres a été fixée au 25 mai 2018 à 12h00.

En vertu de l'article 39 du décret n° 2016-360 en application de l'ordonnance n° 2015-899 relative aux Marchés Publics, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

2 entreprises ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

- COPY COLOR CENTER
- REPROCOLOR 31

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 12 juin 2018, agréé les candidatures suivantes :

- COPY COLOR CENTER
- REPROCOLOR 31

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du 03 juillet 2018, attribué l'accord cadre à l'entreprise **REPROCOLOR 31**.

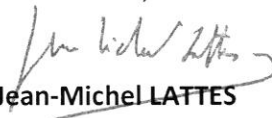
Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la signature de l'accord cadre avec l'entreprise **REPROCOLOR 31** pour les prestations de reprographie, d'impressions numériques, de numérisation des documents d'études et de réalisation et de prestations d'imagerie.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **REPROCOLOR 31** l'accord cadre pour les prestations de reprographie, d'impressions numériques, de numérisation des documents d'études et de réalisation et de prestations d'imagerie.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180713-20180711-2-2D-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018